



➤ Préparez le diplôme d'État
de **MASSEUR-
KINÉSITHÉRAPEUTE**

INSTITUT DE FORMATION
EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière

44, rue Jenner
75013 Paris
Tél. : 01 42 16 60 99
E-mail : secretariat.ifmk@dfc.aphp.fr

Directeur : Michel BOUTROY
Directeur scientifique : Pr Thomas BARDIN

accès

Métro :
Campo-Formio (ligne 5),
Chevaleret (ligne 6).

Autobus :
57 et 67.



**Accueil
Recrutement
Concours**

2, rue Saint-Martin
75184 Paris cedex 04
Tél. : 01 40 27 50 50
<http://formation.aphp.fr>

Vos études

Conditions d'admission

Être âgé de 17 ans minimum au 31 décembre de l'année du concours.

Le concours est ouvert aux :

- bacheliers ou titulaires d'un titre admis en équivalence ;
- élèves des classes de terminale, sous réserve de pouvoir justifier, l'année du concours, de l'obtention du baccalauréat ;
- non-bacheliers justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale, ou d'une activité assimilée.

Application de l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extra-communautaire de masseur-kinésithérapeute sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Réussir le concours d'entrée, organisé chaque année au 1^{er} semestre.

Épreuves du concours

> Concours de droit commun

Épreuves d'admission

Programmes de biologie et de physique-chimie de première et terminale, série scientifique

- Biologie
> **Durée : 1 h 30 - notation sur 20.**
- Physique
> **Durée : 1 h - notation sur 20.**
- Chimie
> **Durée : 30 min - notation sur 10.**

La note zéro à l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

> Concours pour les titulaires d'un titre ou diplôme étranger de masseur-kinésithérapeute (arrêté du 6/08/04)

Épreuve d'admissibilité

- 1 épreuve de culture générale comportant 5 questions permettant en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social.
> **Durée : 1 h 30 - notation sur 20.**

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Épreuves d'admission

- Un entretien en langue française permettant d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription.
> **Durée : 30 min - notation sur 20.**
- Une mise en situation pratique portant sur l'étude d'un cas clinique et la réalisation de deux actes de soins permettant d'apprécier



témoignage

Catherine MAUSSENET

Masseur-kinésithérapeute à l'hôpital Broca à Paris
Diplômée en 1989

« Le kinésithérapeute se spécialise de plus en plus étant donné la diversité des techniques de rééducation : médecine du sport, uro-gynécologie, traumatologie et bien d'autres domaines. J'ai choisi de travailler en gériatrie pour m'occuper de la personne âgée, prendre en charge son handicap, et les problèmes de fin de vie. »



les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse d'une situation de soins donnée ainsi que les démarches et les aptitudes techniques et pratiques du candidat.

> **Durée : 1 h 30 (dont 30 min de préparation) - notation sur 20.**

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour être admis en IFMK, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Scolarité

Rentrée scolaire début septembre.

Formation en alternance de trois années, régime de l'externat : 1^{ère} année : formation théorique et pratique à l'IFMK ; 2^{ème} et 3^{ème} années : mi temps à l'IFMK, mi temps en stages hospitaliers.

Évaluation : le passage en 2^{ème} et 3^{ème} années est soumis à la validation des modules.

La présentation aux épreuves du diplôme d'État est conditionnée par la validation de l'ensemble des stages hospitaliers ainsi que des modules de formation de 3^{ème} année.

Le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, délivré par le ministère de la Santé et des Solidarités sanctionne les trois années d'études.

Renseignements pratiques

Droits d'inscription : tarif universitaire de l'année.

Assurance responsabilité civile et accidents de scolarité exigée.

Droit au régime Sécurité sociale étudiant et bénéfice des œuvres universitaires (CROUS).

Possibilité d'attribution de bourse d'étude par la Région en fonction du quotient familial.

Possibilité de formation professionnelle rémunérée au titre de la promotion sociale pour les étudiants justifiant de 3 années d'activité salariée et inscrits depuis plus de 6 mois à l'ANPE.

Coût de l'inscription pour les personnes non AP-HP : voir la notice du dossier d'inscription.

Votre avenir professionnel à l'AP-HP

Profession

L'exercice de la kinésithérapie associe des qualités techniques et relationnelles à une réflexion éthique. Elle vise à contribuer à la réadaptation et à la réinsertion des personnes, malades, accidentées ou confrontées à la situation de handicap. Elle participe de même aux actions de prévention à tous les âges de la vie.

Carrière

- Masseur-kinésithérapeute
- Cadre de santé masseur-kinésithérapeute, fonctions d'encadrement et d'enseignement
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

Formation continue

Assurée par l'institut de formation en masso-kinésithérapie de l'AP-HP et par des organismes associatifs universitaires ou professionnels.

Elle permet l'actualisation des connaissances, le perfectionnement, l'acquisition de nouvelles compétences, l'adaptation à l'emploi.

Ces formations sont également accessibles aux masseurs-kinésithérapeutes externes à l'AP-HP.

Formations universitaires et autres formations professionnelles.